

RÉSUMÉ (pour affichage) RÉUNION DU COMITÉ du mardi 3 mars 2020 à 10 heures 30

**Au Syndicat d'Energie des Yvelines
6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN**

SOMMAIRE

1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 FEVRIER 2020	2
2	COMPTE DE GESTION DU SEY EXERCICE 2019 : QUITUS AU COMPTABLE	2
3	COMPTE ADMINISTRATIF DU SEY EXERCICE 2019 : APPROBATION.....	2
4	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 219 SUR 2020	3
5	BUDGET PRIMITIF 2020	4
6	SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE ENEDIS, LE SEY ET LES COLLECTIVITES DU SEY POUR L'UTILISATION DES SUPPORTS AERIENS D'ELECTRICITE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA VIDEOSURVEILLANCE	5
7	INFORMATIONS GENERALES	5
8	QUESTIONS DIVERSES	5

Lors de la réunion initiale du Comité du 27 février 2020 à 17 heures 30, le quorum n'ayant pas été atteint (malgré la présence de 46 délégués) une nouvelle date pour un Comité sans quorum a aussitôt été arrêtée par les personnes présentes et une seconde convocation a été envoyée à plus de trois jours d'intervalle.

L'ordre du jour reste inchangé et le Comité se réunit sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt, le mardi 3 mars à 10 heures 30, dans les locaux du Syndicat d'Energie des Yvelines, espace « La Bonde », 6 rue des Artisans à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Président.

1 Approbation du procès-verbal du 11 février 2020

Le procès-verbal du Comité du 11 février 2020 est approuvé, **à l'unanimité**, les membres présents ont signé le registre.

2 Compte de gestion du SEY Exercice 2019 : Quitus au Comptable

Invitée par Laurent RICHARD, Roselle CROS (Vice-Présidente en charge des finances et représentant la Commune de Saint-Germain-en-Laye) prend la parole pour commenter le compte de gestion 2019 du comptable du Trésor Public adressé à l'ensemble des délégués et dont le montant s'élève à 3 083 538,22 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 réalisée par le comptable du SEY,

Considérant que le compte de gestion 2019 établi par le comptable du Trésor public est conforme au compte administratif 2019 de l'ordonnateur du Syndicat d'Energie des Yvelines,

Après en avoir délibéré, le Comité, **à l'unanimité**, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 présenté par le comptable du Trésor public dont un extrait est ci-annexé.

3 Compte administratif du SEY Exercice 2019 : Approbation

Invitée par le Président à présenter le compte administratif 2019, Roselle CROS, détaille les résultats de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du comptable du Trésor Public et qui font apparaître les résultats suivants au 31/12/2019 :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2019
Fonctionnement 2019	6 140 910,76	6 528 722,67	387 811,91
Investissement 2019	62 622,70	92 110,06	29 487,36
Résultat au 31/12/2019	6 203 533,46	6 620 832,73	417 299,27

Considérant les résultats au 31/12/2018, les résultats cumulés au 31/12/2019 sont donc les suivants :

	Résultats Exercice 2019	Résultat 2018 reporté	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019
Fonctionnement	387 811,91	2 617 825,23	-63 543,14	2 942 094,00
Investissement	29 487,36	111 956,86		141 444,22
Résultat au 31/12	417 299,27	2 729 782,09	-63 543,14	3 083 538,22

Roselle CROS commente la note de synthèse et le Power Point projeté présentant les éléments clé du CA 2019. Elle indique que la situation financière du SEY est bonne et comparable à celle de l'année dernière.

	2017		2018		2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement N	5 438 214,66 €	6 090 570,28 €	6 090 023,49 €	6 238 537,38 €	6 140 910,76 €	6 528 722,67 €
Investissement N	29 998,08 €	27 841,04 €	28 202,05 €	16 468,61 €	62 622,70 €	92 110,06 €
Report Fonctionnement N-1		1 815 162,38 €		2 469 311,34 €		2 554 282,09 €
Report Investissement N-1		112 509,17 €		123 690,30 €		111 956,86 €
Fonctionnement et investissement cumulé	5 468 212,74 €	8 046 082,87 €	6 118 225,54 €	8 848 007,63 €	6 203 533,46 €	9 287 071,68 €
Résultat global au 31/12/N	2 577 870,13 €		2 729 782,09 €		3 083 538,22 €	

Après une présentation très détaillée des résultats 2019 par Roselle CROS, le Président ayant quitté la séance, le doyen d'âge prend la Présidence et propose au Comité d'approuver le compte administratif 2019.

Considérant l'approbation par le Comité du compte de gestion 2019 établi par le comptable du SEY,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2019 faite en séance, le Comité, à **l'unanimité, APPROUVE** le compte administratif 2019 ainsi qu'il suit :

	Résultat Exercice 2019	Excédents cumulés	Résultat cumulé au 31/12/2019
Fonctionnement	387 811,91	2 554 282,09	2 942 094,00
Investissement	29 487,36	111 956,86	141 444,22
Résultat au 31/12	417 299,27	2 666 238,95	3 083 538,22

4 Affectation des résultats de l'Exercice 219 sur 2020

Considérant les résultats de l'exercice 2019 du SEY : 3 083 538,22 €

Section de fonctionnement : excédent de 2 942 094,00 €

Section d'investissement : excédent de 141 444,22 €

Considérant les restes à réaliser 2019 d'un montant de 151 162 € sur la section d'investissement correspondant aux restes à réaliser en dépenses pour un montant de 226 692 € déduction faite des restes à réaliser en recettes 75 530 euros,

Considérant la nécessité de prendre en compte les restes à réaliser dans le calcul du besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Comité, **à l'unanimité, DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			R001: solde d'exécution N-1 141 444,22 €
	R002: Excédent reporté 2 932 376,22 €		R1068: Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 9 717,78 €
-	2 932 376,22	-	151 162,00

5 Budget Primitif 2020

Invitée par le Président, Roselle CROS procède à une présentation très détaillée du budget primitif de l'exercice 2020 en commentant la note de synthèse et le Power Point projeté présentant les éléments clé du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité n°2020-04 en date du 11 février 2020 approuvant le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 sur la base de son rapport d'orientations budgétaires 2020,

Après avoir entendu la présentation du budget 2020 élaboré en cohérence avec le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la réunion du Comité du 11 février 2020, le Comité, à l'unanimité, **VOTE** le budget 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 754 736 €	10 754 736 €
INVESTISSEMENT	1 910 530 €	1 910 530 €
TOTAL	12 665 266 €	12 665 266 €

6 Signature de conventions entre Enedis, le SEY et les collectivités du SEY pour l'utilisation des supports aériens d'électricité pour le déploiement de la vidéosurveillance

Vu le cahier des charges de concession signé entre le Syndicat d'Energie des Yvelines et ENEDIS le 21 novembre 2019 ;

Considérant que le cahier des charges de concession signé entre le Syndicat d'Energie des Yvelines et ENEDIS autorise l'installation sur le réseau concédé d'ouvrages pour d'autres services tels que les services de télécommunications ou vidéosurveillance, sous réserve de la signature d'une convention entre le distributeur ENEDIS, l'Autorité Concédante SEY et la collectivité concernée,

Considérant que le SEY est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire de ses collectivités adhérentes ;

Considérant que le SEY en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité doit autoriser le déploiement des réseaux de caméras surveillance sur les supports du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant que les supports aériens restent affectés au service public de la distribution d'électricité,

Considérant que les collectivités s'engagent à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité,

Considérant que les communes sont initialement propriétaires du réseau d'électricité, qu'elles ont transféré au SEY cette propriété dans le cadre de la compétence de distribution publique d'électricité, il est proposé au Comité de renoncer au bénéfice du versement de la redevance d'utilisation du réseau de distribution d'électricité, d'un montant de 28,38 HT par support utilisé,

Après en avoir délibéré, le Comité, **à l'unanimité**,

DECIDE de renoncer au versement de la redevance d'utilisation du réseau de distribution d'électricité pour les communes adhérentes au SEY qui souhaitent utiliser les supports aériens d'électricité pour le déploiement de la vidéosurveillance.

AUTORISE le Président du SEY à signer les conventions avec ENEDIS pour l'utilisation des supports aériens d'électricité pour le déploiement de la vidéosurveillance, sur le territoire de ses collectivités adhérentes.

7 Informations générales

- Groupement de commandes Levers topographiques et investigations complémentaires : L'attribution de ce marché, lancé conjointement avec le SIGEIF et le SDESM, est prévue lors de la CAO du 9 mars 2020. Les résultats s'annoncent excellents.

8 Questions diverses

Aucune autre question diverse n'est posée par les délégués présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie les délégués de leur attention et lève la séance à 12h00.

Laurent RICHARD
Président